



SNUI à la DGI - SUD Trésor à la DGCP

Fédération des syndicats unitaires

du ministère de l'économie des finances et de l'industrie

Vendée



02.51.49.54.07 ou 06.30.93.90.48

02.51.24.83.83 ou 06.76.82.04.79

mail :

denis.turbet-delof@dgi.finances.gouv.fr

francine.besnard@cp.finances.gouv.fr

La Roche sur Yon le 17 novembre 2006

Hier matin, la FDSU a tenu une heure mensuelle d'information inter directionnelle sur l'hôtel des impôts de Challans.

Nous avons pu à cette occasion faire le point sur le dossier dgi/cp en présence de l'ensemble du personnel de la trésorerie et d'une partie des agents des impôts.

Nous avons abordé à la fois le fond "la réforme et les missions" et la forme "le futur hôtel des finances".

Sur le Fond :

L'ensemble des présents s'accorde à dire que la présence sur un même site de nos deux administrations est une bonne chose pour l'intérêt des contribuables (nous tenons à cette appellation)

Toutefois très vite un consensus s'est dégagé : dans le cadre de la mise en place de l'hôtel des finances il n'est pas question pour le personnel d'envisager quelque compétence croisée que ce soit.. C'est à notre sens une condition nécessaire à la mise en place du projet. Toute dérogation serait considérée par les agents comme une motivation à refuser, par tous moyens, la mise en place d'un tel projet.

Pour l'attachement à notre technicité pour la clarté de nos missions et pour la lisibilité nécessaire au contribuable, il est indispensable que chacun soit à sa place :

A savoir que pour les présents à l'hmi, l'accueil doit être conjoint. Ce qui ne va pas sans générer des problèmes quant à la faiblesse des effectifs concernés à la CP (5 ou 6 agents maximum dont certains à temps partiels);

Si la caisse commune pour les numéraires est considérée comme normale, la volonté de conserver une caisse spécifique au SIE est souhaitée.

Pour l'accueil il y aura lieu de bien clarifier les missions dévolues compte tenu des trois missions spécifiques au trésor (impôts, collectivité, hospital).

L'inquiétude s'est aussi portée quant au problème de l'accueil cadastre (consultation du plan, qualification des personnes)

Ainsi, il nous semble que cette mission nouvelle doit être mûrement réfléchie tant les incidences sont grandes :

Qui fait quoi, quelles qualifications?

De plus mesurons en amont l'affluence que tout ceci va générer...; contrairement aux rumeurs les agents du trésor confirment que les contribuables viennent en nombre chaque jour et que le téléphone sonne en permanence....

Pour l'ensemble des agents les choses sont claires : les agents du trésor refuseront et ils ont raison de traiter gracieux et contentieux en lieu et place des agents des impôts. De même que les agents des impôts ne traiteront aucun des dossiers dévolus à la compétence trésor public.

Sur la forme :

*le courrier : quelle adresse sur les enveloppes ? incidence si hôtel des finances : il faudra ouvrir toute les enveloppes à l'arrivée pour ensuite les dispatcher.

De même il faut prévoir un local suffisamment grand pour ce service car chaque matin c'est un représentant de chaque service qui vient opérer au tri.

*sécurité : oui à la sécurité du poste trésor public non à l'instauration de digicodes pour l'ascenseur et l'escalier (à ce titre pas utile de prévoir une sorte de cage d'entrée pour l'escalier) L'espace sera suffisamment confiné, il faut l'aérer.

De même le transfert des fonds à la poste semble être un obstacle majeur pour les agents. Ne faudrait-il pas envisager la présence d'un convoyeur de fonds?

Vérifier que les ouvrants du trésor seront anti effraction et prévoir une issue de secours.

*Sanitaires : le sentiment de trop peu fait l'unanimité : pas moins de 50 agents plus les contribuables pour deux sanitaires prévus pour six personnes.

*Horaires : l'incidence de décalage à 16h30 ne sera pas sans conséquences pour les opérations de caisse de la CP. Ils clôtureraient auparavant à 16h15.

Ainsi pour toutes ces raisons, il nous paraît nécessaire **avant de poursuivre plus avant la réflexion sur la forme**, de débattre au fond de ce sujet important.

Nous réitérons la volonté de mettre en place une instance de concertation paritaire inter directionnelle . Cette instance n'existe pas juridiquement, mais ne peut-on pas innover ?